



Litige avec ma banque au sujet d'un ordre d'arbitrage

Par **neferet**, le **09/06/2008** à **10:16**

j'ai passé un ordre d'arbitrage en septembre 2007 que ma banque n'a jamais exécuté. Cet erreur de ma banque m'a fait perdre une partie de mon épargne. Après de nombreux courriers et menaces la banque m'a adressé un courrier reconnaissant son erreur et s'engageant à me faire parvenir une transaction amiable pour compenser ma perte, à condition que je passe au préalable un nouvel ordre d'arbitrage permettant de calculer ma perte. J'ai donc passé cet ordre et depuis, silence radio... je n'ai aucune nouvelle de ma banque et je ne vois pas arriver la transaction promise. J'avoue que je renonce à essayer de trouver un compromis amiable avec eux. Comment puis-je, par recours en justice, obtenir qu'ils s'exécutent ?... dois-je saisir le TI et demander une référé ? comment dois-je m'y prendre. Le montant du dédommagement attendu étant relativement faible, je ne peux pas m'offrir les services d'un avocat. Puis-je obtenir gain de cause par moi-même ?
Merci pour votre réponse rapide...je commence à désespérer de me faire entendre